

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : MME DARRIET – LAPORTE – GUIRAUDON - RISPAIL
MM. NORMANT - BOURREL – MANGIEU- CHALOUPIN - LAFOSSE

Absents excusés :

MME GOUDENECHÉ ayant donné procuration à M. LAFOSSE
M. DROUHIN DAGAULT ayant donné procuration M. NORMANT
M. BIRAC ayant donné procuration M. DUMENIL
M. BALADE ayant donné procuration MME LAPORTE
M. GARRIGUES ayant donné procuration M. CHALOUPIN

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 21 FEVRIER 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (PRINCIPAL ET ANNEXE LOTISSEMENT)

Délibération n° 2019-004

Monsieur Jean-Philippe MANGIEU, avant de présenter le compte administratif 2018, tient à remercier notre secrétaire Mylène pour la préparation de ce dossier ainsi que les membres de la Commission des Finances.

Par ailleurs, il précise que le vote du budget n'aura pas lieu lors de cette assemblée car toutes les dotations n'ont pas été reçues en Mairie. Il y aura donc un nouveau Conseil Municipal pour voter le budget avant le 15 avril prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les comptes administratifs 2018.

COMMUNE :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		40 018,37 €		111 466,33 €		151 484,70 €
Opérations de l'exercice	385 388,78 €	385 488,46 €	78 705,18 €	26 809,65 €	464 093,96 €	412 298,11 €
TOTAUX	385 388,78 €	425 506,83 €	78 705,18 €	138 275,98 €	464 093,96 €	563 782,81 €
Résultats de clôture		40 118,05 €		59 570,80 €		99 688,85 €
Restes à réaliser			70 500,00 €	18 316,30 €	70 500,00 €	18 316,30 €
TOTAUX CUMULÉS		40 118,05 €	70 500,00 €	77 887,10 €	70 500,00 €	118 005,15 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		40 118,05 €		7 387,10 €		47 505,15 €

LOTISSEMENT :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		16 603,44 €	1 759,96 €		1 759,96 €	16 603,44 €
Opérations de l'exercice	26 227,46 €	69 728,51 €	12 233,75 €	13993,71 €	38 461,21€	83 722,22 €
TOTAUX	26 227,46 €	86 331 ,95 €	13 993,71 €	13 993,71 €	40 221,17 €	100 325,66 €
Résultats de clôture		60 104,49 €				60 104,49 €
Restes à réaliser			0	0		0
TOTAUX CUMULÉS		60 104,49 €				60 104,49 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		60 104,49 €				60 104,49 €

APPROBATION COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENT

Délibérations n° 2019-005 et n° 2019-006

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les compte de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 2019-007

En application de l'instruction comptable et budgétaire M14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent et des résultats antérieurs non affectés :

Résultat de l'année :	99,68 €
Résultat antérieur :	40 018,37 €
Intégration résultat Lotissement	60 104,49 €
	<hr/>
Résultat global : Excédent	100 222,54 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent comptable de la façon suivante :

- Pour 30 000,00 € au financement des mesures d'investissement compte 1068
- Pour 70 222,54 € en report à nouveau qui sera inscrit à la rubrique 002 du Budget 2018

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU S.I.R.P.

Délibération n° 2019-008

Suite au vote du Budget du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et conformément à l'article 9 des statuts du SIRP qui donne les modalités de calcul de la participation à savoir 2/3 de la contribution évalués sur l'effectif de la population et 1/3 de la contribution évalué sur l'effectif des enfants scolarisés, le montant de la participation pour la Commune de Bieujac est de 146 537,12 € pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, la participation de Bieujac au financement des charges de fonctionnement du SIRP pour un montant de 146 537,12 € pour 2019.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES REUNIONS

- Comice agricole : Monsieur Jean-François CHALOUPIN a assisté à la dernière réunion du Comice Agricole qui s'est tenue à Bazas. Pour rappel à l'Assemblée, le Comice Agricole regroupe 71 communes et donne lieu à une fête de la ruralité tous les ans. L'an passé, le Comice s'est tenu à Auros au cours d'une belle journée. 17 000 € ont été engagés pour cette manifestation qui a malgré tout connu un échec financier car la fréquentation est en baisse. Monsieur CHALOUPIN signale que le prochaine Comice Agricole aura lieu à Captieux.

- PLUI : Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal qu'il a assisté avec d'autres membres de la Commission d'urbanisme à la dernière réunion du PLUI, consacrée à l'économie. A l'issue de cette réunion, une carte a été remise et une prochaine réunion de la Commission étudiera de près les éléments de cette nouvelle cartographie.

- CLIC : Monsieur Jean-Philippe MANGIEU a participé à la dernière rencontre initiée par le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). Ces réunions thématiques sont ouvertes aux élus et aux professionnels. Les deux premières rencontres avaient pour thème « les tutelles et curatelles » et « la précarité énergétique ». La troisième rencontre était consacrée à l'accompagnement de la maladie de Parkinson. Monsieur MANGIEU précise que ces rencontres sont récurrentes, environ tous les deux mois.

Réunion pour l'école : Madame Marie-Claire LAPORTE a assisté à une réunion le 11 mars dernier en Mairie dont le propos était la fermeture ou la sauvegarde d'une classe du SIRP.

Une dizaine de personnes étaient présentes dont les Maires des deux communes du SIRP, ainsi que la Sénatrice Madame Nathalie DELATTRE et l'inspecteur d'Académie Monsieur COUX.

Madame DELATTRE en préambule a mis l'accent sur la ruralité et l'importance d'y maintenir les écoles. Concernant le SIRP, si notre école à moins de 130 élèves en 2020, alors il y aura fermeture d'une classe. L'effectif actuel est de 121 élèves en 2019, ce qui nous place en mesure de sauvegarde, donc la fermeture reste en suspens.

Monsieur le Maire a déclaré mettre tout en œuvre pour éviter cette fermeture, appuyé en ce sens par Madame la sénatrice. Monsieur COUX, inspecteur d'Académie a pris acte de cet engagement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur André BOURREL demande à Monsieur Jean-Philippe MANGIEU si dans le cadre de l'API BUS, la marche nordique prévue est organisée ? Monsieur MANGIEU précise qu'il n'a pas d'informations sur le sujet mais qu'il va se renseigner.

Monsieur Jean-Philippe MANGIEU informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le Département pour le bus numérique, qui serait une belle opportunité lors de l'arrivée de la fibre optique.

Monsieur Jean-Philippe MANGIEU tient à souligner qu'il a eu personnellement des retours très positifs du repas des Seniors qui mettaient en avant l'investissement des membres de la Commission Fêtes et Cérémonies en particulier Madame RISPAIL et Monsieur GARRIGUES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une journée découverte de la Commune pour les nouveaux élus, le 30 mars prochain dans l'après-midi. Un repas sera offert par Monsieur le Maire et les Adjointes le soir même à la Maison avec le personnel et les élus accompagnés de leurs conjoints.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 00